

## MÉTROPOLE DE LYON

## Portrait de Macron décroché : le militant écologiste de retour au tribunal

Condamné en mars 2021 à une amende pour avoir décroché le portrait du président de la République en mai 2019, à la mairie de Villeurbanne, Charles de Lacombe, militant écologiste d'Alternatiba ANV Rhône, avait fait appel de cette décision. Une nouvelle audience avait lieu ce mercredi.

« Je ne conteste pas les faits » a de nouveau assumé Charles de Lacombe, 28 ans, devant la cour d'appel de Lyon, ce mercredi. Ingénieur travaillant pour des associations de la transition énergétique, il avait participé à l'action « Décrochons Macron » lancée par ANV (Action non violente)-COP 21, le 24 mai 2019. Il avait décroché le portrait du président de la République de la salle des mariages de la mairie de Villeurbanne, avait fait des photos avec ce portrait en main, puis avait rendu l'objet à la demande d'un membre de la mairie. La municipalité avait signalé les faits au procureur, mais n'avait pas déposé plainte.

D'autres « décrocheurs » avaient fait de même ce jour-là dans les mairies des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Lyon pour dénoncer « l'inaction du président de la République et de son gouvernement face à la crise climatique et sociale ». « Ce portrait est un symbole,



Plusieurs militants écologistes sont venus apporter leur soutien à Charles de Lacombe, devant le palais de justice de Lyon 5<sup>e</sup> ce mercredi après-midi. Photo Progrès/Anne-Laure WYNAR

un vecteur utile pour faire passer notre message » a insisté Charles de Lacombe.

Une cinquantaine de procès ont eu lieu ou sont au programme dans toute la France pour juger ces « décrocheurs ». Si ces militants sont poursuivis pour « vol », ce n'est pas le cas de Charles de Lacombe, mis en cause pour « soustraction, détournement ou destruction d'un bien contenu dans un dépôt public ». Il a été condamné à 500 € d'amende avec sursis par le tribunal judiciaire de Lyon, en première instance, le 1<sup>er</sup> mars 2021.

« C'est une tradition républicaine. Les maires sont libres d'accrocher ou pas un tel portrait », a sou-

ligné son avocate Me Louise Beriot. Elle a aussi rappelé qu'il n'avait été décroché que « quelques minutes, ce qui ne suffit pas à caractériser le détournement. » La liberté d'expression a aussi été mise en avant.

L'avocat général a de son côté demandé la confirmation du jugement de première instance. La décision sera rendue le 6 juillet.

Avant l'audience, les militants d'Alternatiba ANV Rhône ont brandi les portraits des 14 députés sortants du département, coupables selon eux « du sabotage climatique et social de ces cinq dernières années ».

A.-L. WYNAR

## RHÔNE

## Une première réussie pour l'accompagnement des enfants témoins de féminicides

Un mois après la mise en place du nouveau « protocole féminicide » pour accompagner les enfants témoins du meurtre de leur mère (ou de leur père), les signataires se sont réunis à la Cour d'Appel pour faire le bilan.

Tous les signataires du protocole étaient présents ce mercredi après-midi pour faire le bilan, un mois après le premier déclenchement du « protocole féminicide », suite au meurtre de Marie-Reine Cadet à Vaulx-en-Velin. « Dans l'ensemble, on est satisfaits », se félicite Nathalie Prieto, directrice de la cellule d'urgence médico-psychologique du Rhône. « Ce n'était pas gagné, ça aurait pu passer à l'as, lance le docteur, mais là tous ceux qui étaient de garde étaient très au fait et ça a facilité les choses ».

Très vite, et en pleine nuit, policiers, magistrats, services de secours, service psychiatrique et neuropsychiatrique s'étaient mis en ordre de bataille pour prendre en charge les trois enfants âgés de 4, 10 et 12 ans, présents dans l'appartement au moment des faits. Comme le veut ce protocole, les enfants avaient été hospitalisés à HFME pendant plusieurs jours, plutôt que d'être confiés directement à la famille. « De cette façon, on évite les



Les enfants de Marie-Reine Cadet, présents aux moments du drame, avaient immédiatement été pris en charge grâce au nouveau protocole. Photo Progrès/Julie SKUBICH-PAQUET

dysfonctionnements majeurs du style : on ne raconte pas le décès ou on blâme un parent par rapport à l'autre », détaille Nathalie Prieto.

## Encore quelques points d'affinage

Le passage dans « ce sas protecteur » donne aussi aux services sociaux et à la justice, le temps de déterminer à qui seront confiés les enfants. Pendant ce temps, les familles sont elles aussi accompagnées. « On assure une première guidance, on donne des conseils à ces personnes qui sont demandeuses », poursuit la psychiatre.

« Le point le plus important, c'est qu'on sait ce qu'ils sont devenus, on est en lien », se réjouit le docteur

Prieto qui se demandait ce que devenaient les jeunes qu'elles accompagnaient auparavant. « Maintenant il y aura un suivi au long cours s'ils sont d'accord ; alors qu'avant, le temps qu'on les retrouve, les enfants étaient devenus des adultes parfois très handicapés ». Désormais, s'ils demandent de l'aide, même plusieurs années après, ils seront rapidement pris en charge.

Ne reste plus qu'à fluidifier les échanges entre les nombreux intervenants, pour améliorer la circulation de l'information et la réactivité, dans le cas où un nouveau féminicide en présence des enfants venait à se reproduire.

Laurette DURANEL

## L'ISLE-D'ABEAU

## De jeunes colombiens en voyage de noces oubliés sur une aire de l'A43



Emilio et Schaina se souviendront de leur voyage de nocce.

Photo Le DL

Schaina et Emilio se souviendront doublement de leur lune de miel. Car le voyage de nocces a pris, pour quelques heures, des airs de cauchemar pour ce couple colombien qui s'est retrouvé abandonné par leur car, en pleine nuit, sur l'aire d'autoroute A43 à L'Isle-d'Abeau.

Comme l'expliquent nos confrères du Dauphiné Libéré, les deux amoureux avaient choisi l'Europe pour sceller leur union. Avec leur programme deux escapades romantiques, incontournables : Paris et Venise. Paris, où Emilio a demandé la main de sa jeune fiancée, en posant un genou au sol, au pied de la Tour Eiffel. Une belle histoire qu'ils souhaitent poursuivre dans l'autre ville de l'amour : Venise.

En raison de leur budget contenu, les deux jeunes gens avaient opté pour un bus Blablacar afin de rejoindre l'Italie. Un trajet effectué les 5 et 6 juin, au rythme des différentes pauses. Peu avant 4 heures du matin, c'est sur l'aire de L'Isle-d'Abeau, sur l'A43, que le car s'arrête. Le temps de permettre aux différents passagers

de se dégourdir les jambes et d'avaler un café. Mais lorsque Schaina et Emilio reviennent sur l'emplacement réservé aux cars, c'est la stupeur : le bus a disparu. Avec tous leurs bagages en soute. Ils partent à la recherche du car, en vain. Le car est bel et bien reparti sans eux.

Face à ces deux touristes naufragés, en panique et ne sachant pas parler français, les gendarmes du peloton motorisé de La Verpillière sont avertis. Ils prennent en charge le couple tout en contactant la hotline du transporteur. Les gendarmes finissent par apprendre que le car a déjà passé Chambéry. Aussi, après de multiples démarches, ils parviennent à faire prendre en charge les amoureux par un taxi afin de le ramener jusqu'à la gare de Lyon-Perrache, pour prendre le prochain bus en partance pour Venise, aux alentours de 8 heures du matin.

Après une nuit d'angoisse, les deux touristes ont pu poursuivre leur voyage romantique avec seulement quelques heures de retard.

V.W.

## SÉRÉZIN-DU-RHÔNE

## A7 : le radar de chantier qui flashait à tout-va retiré



Le radar de chantier de l'A7, à Sérézín-du-Rhône, ici empêché de flasher par la dépose d'une plaque de plâtre, le 1<sup>er</sup> juin dernier. Photo Progrès/Richard MOUILLAUD

Il avait fait couler de l'encre, le radar de chantier de l'A7, installé à hauteur de Sérézín-du-Rhône, dans le sens Marseille-Lyon. Plus d'un automobiliste avait été surpris par sa présence, justifiée depuis le 13 avril dernier par des travaux de réfection de chaussée et de minéralisation du terre-plein central. Le flash avait ainsi crépité à de nombreuses reprises, comme en ont témoigné divers récits d'usagers de la route.

## Fin des travaux

Nombre d'entre eux avaient estimé que le panneau de signalisation mentionnant le passage à une vitesse de 90 km/h à 70 km/h n'était que peu ou pas visible. La situation avait fait réagir la Préfecture du Rhône : elle avait indiqué que le dispositif faisant état de la réduction progressive de vitesse sur la zone était bien dans les clous. La fin des travaux, qui était prévue pour ce début juin, permet de clore le chapitre et d'acter le retrait de ce radar de chantier si décrié.

V. B.